Parc naturel régional des Alpilles

LE CÔTÉ OBSCUR DES PARCS

La pollution lumineuse en question

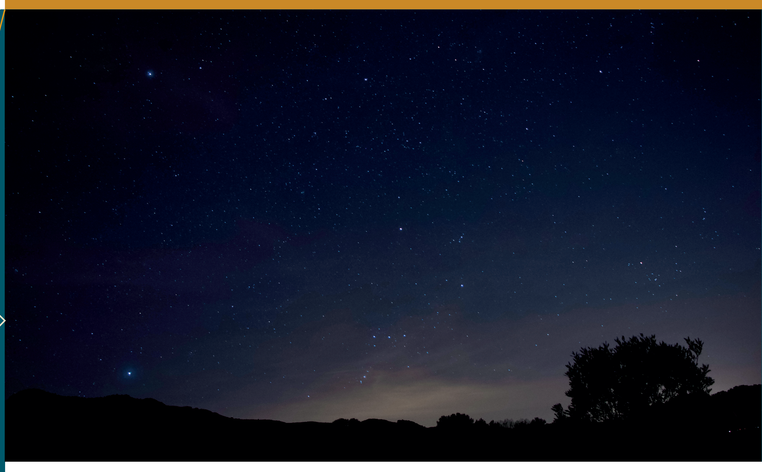

Les interventions répétées du Parc naturel régional des Alpilles autour de la lumière ont permis de toucher aux différents aspects de ce sujet allant de l'éclairage public à la mise en lumière du patrimoine bâti en passant par la préservation de la nuit noire.

Le Parc des Alpilles agit pour une mise en lumière éco-responsable du patrimoine bâti

En 2016, le Parc des Alpilles a participé au groupe de travail du Pôle Industries Culturelles & Patrimoines pour réaliser un manuel* d'aide à la décision des maîtres d'ouvrage pour la mise en lumière éco-responsable du patrimoine bâti. Cet outil permet d'aboutir à une réalisation respectant les conditions environnantes du bâti, la sobriété énergétique, la préservation du matériau et la valorisation artistique et esthétique du sujet, dans le respect de la nuit.

Des communes impliquées

Le Parc des Alpilles a lancé la même année, auprès des communes du territoire, un appel à manifestation d'intérêt pour la mise en lumière éco-responsable d'un élément patrimonial communal de leur choix. Cette opération a été financée par le Fonds d'Innovation pour les Parcs (fonds dédié par la Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur aux Parcs pour des actions innovantes). Quatre communes se sont portées candidates.

« Le côté obscur des Parcs »

Le réseau des Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur est très mobilisé sur le thème de la préservation de la nuit. En 2017, ses travaux ont permis d'éditer un guide* traitant de la problématique de la pollution lumineuse et des moyens d'y remédier. Ce livret explique en quoi la lumière a des impacts sur notre environnement, notre quotidien et donne des solutions à l'attention des émetteurs de lumière artificielle. L'impression de ce guide (7000 exemplaires) a été financée par la Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre du programme d'actions annuel du réseau des Parcs. Le document, sa rédaction et sa mise en forme, ont été réalisés en Interparc.

*Documents disponibles sur www.parc-alpilles.fr, rubrique Téléchargement.

CONGRÈS des PARCS 2018
10 | 11 octobre

Relations urbain — rural, les Parcs explorent de nouveaux horizons

Contact

Laurent FILIPOZZI
Chargé de mission Eau, Air, Énergie et Déchets
Maison du Parc des Alpilles
2 boulevard Marceau
13210 Saint-Rémy-de-Provence
l.filipozzi@parc-alpilles.fr
Tél. : 04 90 90 44 08

Action du Réseau Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

pôle industries culturelles & patrimoines